

**Arrêté de placement en autorisation spéciale d’absence lié à l’épidémie de covid-19**

Commune de ......................

Le maire,

Vu l’instruction du 23 mars 1950 portant application des dispositions du statut général des fonctionnaires relatives aux congés annuels et aux autorisations exceptionnelles d’absence,

Vu la note de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) sur les questions réponses relatives à la prise en compte dans la FPT de l’évolution de l’épidémie de Covid-19 (1),

(*le cas échéant, pour l’agent présentant un risque de forme grave d’infection au virus de la Covid-19*) Vu l’article 2 du décret n° 2020-1098 du 29 août 2020,

(*si l’ASA est accordée pour garde d’enfants*)

Vu le document de l’établissement scolaire/d’accueil attestant que l’enfant de M./Mme...................... ne peut être accueilli,

*Ou*

Vu le document de l’assurance maladie attestant que l’enfant de M./Mme...................... est considéré comme cas contact à risque,

Vu l’attestation sur l’honneur de M./Mme...................... établissant qu’il/elle ne dispose pas d’autre moyen de garde et qu’il / elle est le seul des deux parents assurant la garde de l’enfant,

Considérant que l’enfant de M./Mme...................... est âgé de moins de 16 ans,

Au regard de l’impossibilité pour M./Mme...................... d’exercer ses tâches dans le cadre du télétravail.

(*si l’ASA est accordée à un agent atteint d’une pathologie présentant un risque de forme grave d’infection au virus de la Covid-19*)

Vu le certificat d’isolement délivré par le Dr ...................... qui précise que la pathologie dont est atteint(*e*) M./Mme ...................... appartient à l’une des catégories prévues par l’article 2 du décret du 29 août 2020 susvisé,

Au regard de la mesure d’isolement et de maintien à domicile dont doit faire l’objet M./Mme ...................... ,

Au regard de l’impossibilité pour M./Mme...................... d’exercer ses tâches dans le cadre du télétravail.

**ARRÊTE**

**Article 1er.** -  M./Mme...................... , grade...................... et exerçant les fonctions de...................... , est placé(*e*) en autorisation spéciale d’absence à compter du...................... jusqu’au...................... .

**Article 2.** -  Pendant cette période, M./Mme...................... bénéficie de l’intégralité de sa rémunération ainsi que du maintien de ses droits à avancement et de ses droits à la retraite.

**Article 3. -**  Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé(*e*) et transmis au Président du Centre de gestion.

Fait à...................... , le......................

Le Maire

(*signature et cachet*)

*Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa notification à l’intéressé et/ou d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de*...................... *dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa notification soit, éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.*

*(1) Version du 21-9-2020*

À noter :

• Ce dispositif dérogatoire de placement en ASA au motif d’une garde d’enfant intervenant en raison de la fermeture d’une classe ou d’un établissement d’accueil du fait de la Covid-19 n’emporte aucune conséquence sur le contingent d’ASA pour garde d’enfant de droit commun.

• Les autorisations spéciales d’absence (ASA) constituant une dérogation à l’obligation de service et de temps de travail, elles ne génèrent pas de jours de réduction du temps de travail.